

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

Mardi 10 avril, à 13 h
Hôtel de ville de Montréal
Salle du conseil
275, rue Notre-Dame Est

PRÉSENCES :	ABSENCE :
M. Alex Norris, président Arrondissement du Plateau-Mont-Royal M. Philippe Roy, vice-président Ville de Mont-Royal M. Abdelhaq Sari, vice-président Arrondissement de Montréal-Nord Mme Josefina Blanco Arrondissement du Plateau-Mont-Royal Mme Michèle Flannery Arrondissement de Lachine M. Luc Gagnon Arrondissement de Verdun Mme Julie-Pascale Provost Arrondissement de Lachine M. Jacques Mercier Représentant du gouvernement du Québec	M. John Belvedere Ville de Pointe-Claire

1. Ouverture de l'assemblée

Le président, M. Alex Norris, également conseiller associé à la sécurité publique au comité exécutif, déclare la séance ouverte à 13 h 05 et invite les membres de la Commission de la sécurité publique à se présenter.

M. Norris poursuit en reconnaissant trois élu.e.s : Mme Nathalie Goulet, responsable de la Sécurité publique au comité exécutif de la Ville de Montréal, M. Marvin Rotrand, conseiller de la Ville du district de Snowdon, et Mme Micheline Rouleau, conseillère de la Ville à l'arrondissement de Lachine. De plus, le président de la Commission salue M. Serge Ménard, ancien ministre du gouvernement du Québec, qui avait présidé la commission d'enquête à la suite des événements de 2012. Il remercie pour leur présence respective M. Dominic Harvey, directeur adjoint à la gendarmerie du SPVM, accompagné de son équipe, ainsi que les deux représentants de l'École nationale de police du Québec (ÉNPQ), M. Pierre St-Antoine, directeur des affaires institutionnelles et des communications, et M. Marc Desaulniers, directeur du développement pédagogique et des savoirs, et les membres de leur équipe qui les accompagnent.

M. Norris explique que M. Harvey, du SPVM, fera une brève introduction, qui sera suivie de la présentation de l'ÉNPQ sur le sujet du continuum de force. Par la suite, une période de questions des commissaires aura lieu, suivie d'une période de questions du public puisqu'une vingtaine de personnes se sont inscrites pour prendre la parole. Par conséquent, les interventions seront limitées à une seule question par personne. Par la suite, les élu.e.s qui le souhaiteront pourront également intervenir.

Le président précise qu'il est également possible de déposer un mémoire, bien que la Commission n'ait pas l'obligation de produire un rapport ni de formuler des recommandations dans ce dossier puisqu'il ne s'agit pas d'une consultation publique, mais plutôt d'un exercice de partage de l'information, en toute transparence. Les documents qui seraient d'intérêt public pourront être déposés sur le site de la CSP.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le président propose de procéder à l'adoption de l'ordre du jour. M. Abdelhaq Sari, vice-président de la Commission, propose l'adoption de l'ordre du jour. La proposition est appuyée par M. Luc Gagnon.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Présentation du rapport d'événement et de rétroaction – Inondations 2017

Le président invite M. Harvey, directeur adjoint à la gendarmerie du SPVM, à débiter. M. Harvey remercie le président et présente les membres de son équipe, qui l'accompagnent :

- M. Daniel Gervais, commandant, responsable du comité directeur en emploi de la force au SPVM;
- M. Jean-Nicolas Nault, commandant, responsable du dossier corporatif des armes d'impact;
- M. Marc-André Dorion, commandant, responsable de l'arme à impulsion électrique au Service de la gendarmerie;
- Pascal Richard, inspecteur à la Division de la planification organisationnelle.

Avant de débiter, M. Harvey remercie la CSP pour son accueil et assure au président que le SPVM entend présenter l'information intégrale et en toute transparence. Avant de céder la parole aux représentants de l'ÉNPQ, il fait le lien entre l'utilisation des armes intermédiaires et la mission du SPVM, qu'il cite : « *La mission du SPVM est de protéger la vie et les biens des citoyens, de maintenir la paix et la sécurité publique, de prévenir et de combattre le crime et de faire respecter les lois et les règlements en vigueur. En partenariat avec les institutions, les organismes socioéconomiques, les groupes communautaires et les citoyens du territoire de Montréal, le Service s'engage à promouvoir la qualité de vie en contribuant à réduire la criminalité, en améliorant le bilan routier, favorisant le sentiment de sécurité, développant un milieu de vie paisible et sûr, dans le respect des droits et libertés garanties par la Charte des droits et libertés.* » M. Harvey précise qu'il va de soi pour le SPVM de composer avec des manifestations puisque les droits et libertés incluent, notamment, le droit de manifester. Puis, avant de céder la parole aux responsables de l'ÉNPQ, il informe l'assemblée que le RBBG (*Rubber ball blast grenade*) vient tout juste d'être retiré de l'arsenal du SPVM, et ce, à la suite de la décision judiciaire de novembre 2017, et ce, compte tenu des risques potentiels que présente cette arme, qui n'a pas été utilisée depuis deux ans.

Puis, M. Pierre Saint-Antoine de l'ÉNPQ débute en précisant que M. Desaulniers et lui-même remercient la Commission de cette occasion de présenter la manière dont le continuum d'emploi de la force est enseigné à l'ÉNPQ, institution qui existe depuis 1969 et qui assure, depuis 1976, la formation des policiers du SPVM et, plus récemment, des personnes du domaine de la sécurité publique, dont les domaines d'intervention sont la patrouille, la gendarmerie et l'enquête. Quelques centaines de policiers y sont formés chaque année et une centaine de cours offerts, tant en qualification qu'en requalification. De plus, l'ÉNPQ fait de la recherche et offre des services-conseils. Pour ce faire, elle se base sur les meilleures pratiques policières, notamment en matière de gestion des manifestations et des rassemblements publics. L'ÉNPQ fait partie d'un réseau international et est à la recherche constante de nouvelles façons de faire. La formation en travail policier est composée de trois années de scolarité au collégial pour un total de 1 700 heures de formation, offerte dans trois cégeps de la région montréalaise. À cette formation de base, s'ajoutent 500 heures à l'ÉNPQ, totalisant ainsi plus de 2 000 heures en formation (3 ans + 15 semaines). En plus de la formation de base, des cours sont offerts en vue du maintien des compétences. Il précise, de plus, que la formation

policière de l'ÉNPQ est en constante évolution puisque l'institution fait partie d'une cinquantaine de comités de travail pour suivre et intégrer des plans d'action gouvernementaux, notamment en matière d'itinérance, de profilage racial, de maltraitance des aînés, de violences sexuelles, etc.

M. Desaulniers enchaîne avec la présentation du Modèle national en emploi de la force, qu'il qualifie de modèle de référence opératoire adopté au début des années 2010, dont l'objectif consiste à uniformiser l'emploi de la force dans l'exercice de la fonction policière. Il s'agit d'un modèle situationnel fluide, non progressif, qui permet de choisir le moyen le plus approprié et qui n'a pas pour objectif de justifier l'emploi de la force policière. Il vise plutôt à uniformiser les interventions en fonction de quatre dimensions : 1) la situation; 2) le comportement du sujet, caractérisé par son niveau de résistance; 3) la perception et les considérations tactiques et 4) les options de la force, dont la présence policière et la communication sont à la base, parce que constamment en présence. Les autres options sont catégorisées comme suit : 1) Les contrôles physiques, de légers à puissants, et 2) Les armes intermédiaires, entre le contact physique et la force mortelle. Il en existe un large éventail.

M. Pierre Saint-Antoine dresse le portrait des diplômés de l'ÉNPQ, dont l'âge est de 24 ans en moyenne et qui sont des hommes à 71,5% et des minorités visibles à 6,5%. Les étudiants vivent les situations policières suivantes dans le cadre de leur formation : intervention physique, tir, conduite de véhicule de police, tireur actif, poursuite de véhicule routier, processus de prise de décision au simulateur de tir, contrôle de foule et engagements (réflexion éthique et rétroaction). La formation de l'ÉNPQ est à 80% pratique. Au cégep, la formation est plus théorique et les modes d'intervention selon les clientèles sont étudiés. À l'ÉNPQ, on enseigne la manipulation des armes et l'évaluation des situations menant au recours à l'arme de service. De plus, le niveau d'intensité et le réalisme des mises en situation ainsi que la formation en désescalade de situation de crise et en gestion du stress et des émotions ont été améliorés. Les étudiants expérimentent le contexte d'utilisation de l'arme électrique. De plus, l'ÉNPQ accrédite les instructeurs qualifiés de l'ensemble des corps de polices du Québec, dont le SPVM. Une formation en ligne permet de qualifier les moniteurs qui peuvent ainsi offrir des journées de formation pratique sur les modalités d'intervention vues en ligne.

Armes d'impact à létalité réduite

M. Desaulniers poursuit la présentation sur la question du maintien et rétablissement de l'ordre, incluant le contrôle de foule en mettant l'accent sur la prévention. Il explique que les codes d'alerte, 1 à 3, permettent d'évaluer les ressources requises et que le niveau 3 requiert des spécialistes et des équipes de support. Seules la Sûreté du Québec et les villes de Québec et de Montréal peuvent faire des interventions de ce niveau, qui permet le recours à tous les équipements du continuum, dont les irritants chimiques et les armes intermédiaires d'impact à projectiles que seuls les spécialistes peuvent utiliser puisque l'effet recherché de ces armes à létalité réduite est soit la diversion, la dissuasion ou la dispersion. Parmi ce groupe d'armes, il y a les armes chimiques, dont le poivre de Cayenne, l'arme à impulsion électrique, notamment le *Taser*, ainsi que les armes d'impact, dont le bâton, et les armes intermédiaires d'impact à projectiles qui sont dotées de différents types de lanceurs de différents calibres. De plus, il existe différentes familles de projectiles, discriminant ou non discriminant. Des groupes tactiques, des groupes de maintien et de rétablissement de l'ordre et les patrouilleurs ou équipes spécialisées sont les principaux utilisateurs de ces armes dans le cadre d'opérations planifiées.

La formation offerte est en deux parties. Les manufacturiers offrent la formation sur les particularités techniques et l'ÉNPQ offre la formation relativement à la manière de les utiliser de façon appropriée.

Le recours à ces armes d'impact peut avoir des conséquences médicales plus ou moins importantes selon la zone d'impact (la tête, le torse et le bas du corps) puisque la capacité d'absorption des coups varie selon la zone du corps qui est atteinte. Ceci fait l'objet d'une partie de la formation préalable à l'utilisation de ce type d'armes.

Le président invite M. Harvey à débiter la présentation du SPVM des armes utilisées. Avant de céder la parole à M. Gervais, M. Harvey croit bon de rappeler que la réalité policière montréalaise comporte un grand volume et une grande diversité d'interventions pour lesquelles les policiers doivent s'assurer d'utiliser les outils leur permettant de recourir à la force minimale, juste et appropriée, afin de maintenir ou de rétablir l'ordre.

M. Gervais débute la présentation en expliquant que l'ensemble des armes intermédiaires dont les policiers disposent au SPVM seront décrites sous forme de fiche en trois points : 1) utilisateurs ; 2) formation associée à son utilisation et 3) contexte d'utilisation. Avant de débiter, il fait état de la réalité montréalaise, où les policiers ont à répondre à un volume élevé d'interactions avec la population, environ 1,5 million, dont un peu plus de 400 000 appels provenant du 911 et 650 000 interceptions en vertu du Code de sécurité routière (piétons, automobilistes et cyclistes). En 2017, en plus des nombreuses enquêtes en matière de criminalité et de stupéfiants et des mandats spéciaux, plus de 235 000 rapports ont été rédigés; plus de 37 000 arrestations effectuées; 1652 services d'ordre dispensés et 319 manifestations couvertes. S'ensuit la présentation des sept différentes armes du continuum de force du SPVM :

1- Aérosol capsique (MK-3) / poivre

Utilisateurs : Tous les patrouilleurs
Formation associée : Aspirants policiers à l'ÉNPQ / Mise à niveau SPVM
Contexte : L'article 25 (1) du Code criminel
Un outil de défense et de maîtrise
Nombre d'utilisations par le SPVM en 2017 : 341 utilisations

2- Bâton télescopique

Utilisateurs : Tous les patrouilleurs
Formation associée : Aspirants policiers à l'ÉNPQ / Mise à niveau SPVM
Contexte : L'article 25 (1) du Code criminel
Permet de créer une diversion, de parer des coups ou de s'en servir comme levier dans l'application des contrôles articulaires.
Nombre d'utilisations par le SPVM en 2017 : 110 utilisations

3- Bâton de 36''

Utilisateurs : Tous les patrouilleurs
Formation associée : Aspirants policiers à l'ÉNPQ
Contexte : L'article 25 (1) du Code criminel
Utilisé par le patrouilleur dans un contexte de maintien et rétablissement de l'ordre.
Nombre d'utilisations par le SPVM en 2017 : Aucune utilisation

4- Arme à impulsion électrique (AIÉ)

Utilisateurs : Policiers formés dans les unités suivantes :
Cour municipale
Centres de détention
Unité métro
Postes de quartier (PDQ)
Groupes d'intervention (GI) et groupe tactique d'intervention :
1 AIÉ par PDQ sauf 20, 21, 22 et 38 (1 AIÉ par duo)
3 AIÉ / Groupe d'intervention
Formation associée : Deux jours (ÉNPQ) / Requalification et annuelle
Contexte : L'article 25 (1) du Code criminel
Utilisation de l'AIÉ en patrouille régulière et lors d'un périmètre d'endiguement. Le policier utilise l'AIÉ pour maîtriser une personne, se protéger lui-même ou autrui.
Nombre d'utilisations par le SPVM en 2017 : 236 au total, dont 208 en mode démonstration sans projection des sondes, en vue de provoquer la désescalade; 23 en mode projection et 5 en mode contact.

5- PR 24

Utilisateurs : Policiers des groupes d'intervention
Formation associée : une journée et demie / Requalification annuelle ½ journée
Contexte : L'article 25 (1) du Code criminel
Blocage, diversion et contrôle articulaire
Nombre d'utilisations par le SPVM en 2017 : 7 utilisations

6- Irritants chimiques

Utilisateurs : Policiers des groupes d'intervention et groupe tactique d'intervention
Formation associée : Deux jours / requalification annuelle
Contexte : L'article 25 (1) du Code criminel
Maintien et rétablissement de l'ordre, sur des foules au comportement actif, agressif et violent.
Les GTI les utilisent dans un contexte d'intervention armée pour créer une incapacité au sujet et ainsi obtenir sa reddition.
Nombre d'utilisations par le SPVM en 2017 : 6 fois, en aérosol.

7- AIIP armes intermédiaires d'impact à projectiles

Utilisateurs : Groupe tactique d'intervention depuis 1986 (ARWEN)
Groupes d'intervention depuis 2003 (40 mm)
Depuis décembre, PDQ 7 -21 -31 et 48 (40 mm)
Formation associée : Deux jours à l'ÉNPQ / requalification annuelle
Contexte : L'article 25 (1) du Code criminel
Le policier utilisateur peut utiliser l'AIIP pour se protéger lui-même ou autrui en créant un temps de distance entre le policier et un individu.
Nombre d'utilisations par le SPVM en 2017 :
Maintien / rétablissement de l'ordre (MRO) :
3 fois sur un seul individu
Patrouille / événement impromptu : Situation d'urgence pour contrôler ou maintenir à distance un individu : 9 utilisations.
Intervention armée (GI et GTI) : prise d'otage, personnes barricadées, en crise ou suicidaires : 5 utilisations.

M. Harvey invite son collègue, M. Nault, responsable des armes d'impact, à préciser le type de projectiles utilisé avec l'AIIP par le SPVM. Ce dernier explique qu'il s'agit de projectiles en gel déformant muni d'un piston qui permet d'atteindre un seul individu dans une foule, et ce, pour l'empêcher de commettre un acte à l'endroit d'autres personnes ou de policiers. Il précise que ce type d'arme est en usage depuis 2003 et que le SPVM n'a jamais utilisé de balles de plastique.

M. Norris remercie les représentants du SPVM. Avant de procéder à la période de questions du public, il demande au SPVM de faire la distinction entre les deux types de projectiles. M. Harvey explique que le groupe tactique d'intervention emploie le *Arwen* dans leur arsenal de force, qui est d'un autre ordre que celui des patrouilleurs. M. Nault décrit plus précisément le type de projectiles et explique qu'il existe un large éventail de projectiles, tout en précisant que le SPVM a fait le choix du projectile en gel avec piston qui absorbe une partie de l'impact. M. Harvey ajoute qu'un cas est devant les tribunaux en ce moment, ce qui limite la discussion possible au sujet des projectiles.

Après avoir remercié M. Harvey pour ces précisions, M. Norris annonce la période de questions et commentaires du public.

4. Période de questions et commentaires du public

M. Norris précise le fonctionnement de la période de questions du public et appelle à la concision les nombreuses personnes qui se sont inscrites pour intervenir, qu'il appelle à tour de rôle.

Noms	Questions / Commentaires
Mme Paula Gomez	<p>Aimerait savoir si, au cours des 10 dernières années, il y a eu des décès de personnes impliquant des armes intermédiaires, et si oui, lesquelles. M. Harvey répond que ces situations ont fait l'objet d'enquêtes, dont certaines peuvent être toujours en cours. Le président demande au SPVM de faire suivre les données disponibles.</p>
M. Hadj Zitouni	<p>Trouve dommage que le SPVM refuse de discuter les cas particuliers qui permettent de mettre le doigt sur les situations aggravantes. Croit que la confiance du public envers le SPVM est affectée. Cite un extrait du rapport de l'ÉNPQ qui dit essentiellement que l'objectif de l'utilisation des armes à létalité réduite représente une alternative au recours à une arme mortelle, ce qui est louable, en théorie. Croit que la situation est tout autre en pratique. Revient sur les circonstances entourant l'arrestation de M. Pierre Coriolan, qui, filmée par une caméra clandestine, a montré que l'utilisation d'armes intermédiaires, supposément moins létale, a causé sa mort. Ne croit pas que la population peut être rassurée.</p> <p>M. Harvey explique que l'enquête dans ce dossier est toujours en cours au Bureau des enquêtes indépendantes. Ajoute que bien que le travail policier s'exerce dans une réalité souvent imparfaite, il est du côté du bien et que la population n'a pas à craindre les policiers.</p>
M. Dominique Peschard <i>Ligue des droits et libertés</i>	<p>Remercie la Commission pour cette initiative, bien qu'il souhaite une prochaine assemblée publique permettant de déposer des mémoires puisqu'il s'agit d'une question très importante pour la population. Voit une contradiction entre l'objectif des armes à létalité réduite, notamment les AIIP, qui, dans les faits, ont gravement blessé, voire tué des personnes. Les définitions de l'école montrent que le seuil permettant le recours à ces armes a été abaissé.</p> <p>M. Harvey relate que l'expérience de l'utilisation des armes à létalité réduite montre qu'elle permet de dénouer des situations où il y aurait pu avoir mort d'homme. L'ÉNPQ rappelle que le recours à la force ne se déroule jamais de manière idéale et que toute intervention armée comporte un risque.</p> <p>M. Peschard ne croit pas que l'utilisation des AIIP dans un contexte de contrôle de foule permette des tirs ciblés précis à distance pour atteindre une personne en particulier.</p> <p>Le commandant Nault explique que seuls les groupes d'intervention spécialisés, accrédités et supervisés pour tirer avec des AIIP après avoir revu les engagements d'utilisation de ces armes, peuvent le faire. Les trois utilisations de 2017 ont permis d'atteindre des personnes aux cuisses, obtenant ainsi l'effet recherché.</p>
M. Jonathan Turcotte-Summers	<p>Remercie les personnes présentes dans la salle en raison de l'importance du sujet. S'adresse à M. Norris en lui rappelant la promesse de Projet Montréal de bannir l'utilisation des balles de plastiques lors de manifestations, notamment en raison des récentes données qui montrent que les projectiles de gel sont aussi dangereux que ceux de plastique. Déploie que des photos de M. Norris circulent sur les réseaux sociaux le montrant vêtu de l'uniforme des groupes d'intervention et maniant les AIIP.</p> <p>M. Norris explique que le jugement dans le dossier de M. Francis Grenier, blessé par une grenade assourdissante, est survenu après l'élection du 5 novembre dernier. Il l'assure que l'Administration s'intéresse non pas seulement aux AIIP mais bien à l'ensemble des armes intermédiaires.</p> <p>M. Norris croit important de s'informer de toutes les manières possibles, ce qui explique qu'il a pris part à une simulation auprès</p>

	des experts du SPVM sur la question à l'étude.
M. Serge Ménard	<p>L'ancien président de la Commission d'enquête des événements de 2012 explique qu'un rapport, livré en 2005, qu'il avait commandé en 2001 à la suite du Sommet des Amériques, où les AIIP ont été utilisées pour la première fois au Québec, recommandait essentiellement que les policiers ne devraient utiliser les AIIP que lorsqu'aucune autre arme ne permet d'agir dans un contexte où le tir requis est dirigé vers quelqu'un qui s'apprête à commettre un méfait et où il y a menace de lésion corporelle grave pouvant causer la mort et lorsque tous les autres moyens disponibles ne peuvent être utilisés, notamment en raison de la distance. Demande si ces principes sont inscrits dans les formations et si le SPVM est contre l'installation de caméras sur les casques des policiers utilisateurs d'AIIP.</p> <p>M. Nault connaît ce rapport et explique que le guide a été rédigé sur la base de ses recommandations. La seule exception étant que l'AIIP peut maintenant être utilisée à grande distance, et ce, même lorsqu'il n'y a pas menace de mort, mais à partir du moment où il y a menace de lésion corporelle grave, plaçant ainsi cette arme au même niveau que le bâton télescopique. Quant à la question de la caméra, des données sont à l'étude afin de pouvoir se prononcer sur la question.</p> <p>M. Ménard demande si l'AIIP peut être utilisée contre un individu qui commettrait un méfait ou un fuyard.</p> <p>M. Nault explique que l'AIIP peut seulement être utilisée sur quelqu'un qui s'apprête à commettre un crime, à blesser quelqu'un, policier ou personne dans une foule, pour protéger et maintenir l'ordre. Il ne peut offrir plus d'explications puisqu'un cas est devant les tribunaux en ce moment.</p> <p>M. Norris demande des précisions concernant les balles marquantes.</p> <p>M. Nault répond que le SPVM n'utilise pas de balles marquantes.</p>
M. Albert Samirizi	<p>Questionne le fait que seulement 200 policiers ont été formés sur un actif total de 4 000 alors que 33 000 appels ont été reçus l'an dernier pour intervenir dans des situations qui impliquent des personnes en état de crise. Demande si une mise à jour de la formation des personnes en état de crise est prévue puisqu'une étude a montré que 70% des personnes décédées dans le cadre des interventions policières au Canada étaient en état de crise.</p> <p>Le représentant de l'ENPQ explique que la préoccupation est là et qu'une augmentation du niveau d'intensité des scénarios de situations de crise a été effectuée. Un documentaire, qui aborde ces situations, est disponible sur le web. Le SPVM assure être très préoccupé et avoir ajouté des formations en gestion de crise pour favoriser les désescalades. De plus, une équipe spéciale avec ressources spécialisées en santé mentale et en itinérance a été mise sur pied, de même qu'une brigade urbaine pour faciliter les interventions policières de ce type.</p>
M. Jean-Pierre Lussier	Se demande pourquoi le directeur du SPVM a mentionné que les affaires internes seraient plus transparentes puisqu'il lui est toujours impossible d'obtenir les rapports d'enquête du Bureau des Affaires Indépendantes. Le président l'invite à revenir poser cette question au directeur du SPVM lorsqu'il sera question du bilan du SPVM.
M. Marcel Lanoue	Demande si les policiers font autre chose que donner des contraventions. Le président lui répond par l'affirmative.
Mr Robert Edgar	A été témoin de l'usage démesuré, voire inapproprié, de la force et de ses armes et plusieurs des interventions précédentes ont soulevé la contradiction entre la théorie et la pratique relativement à l'emploi des

	<p>AIIP. Demande à connaître les mesures disciplinaires, le cas échéant, lors d'utilisations fautives d'AIIP.</p> <p>M. Harvey explique que le SPVM peut prendre des mesures internes ou référer à un comité en déontologie policière lorsque ceci arrive.</p>
Mme Lynda Khelil	<p>Exprime son insatisfaction par rapport au cadre et au déroulement de cette séance. Souhaite savoir dans quel cadre elle s'inscrit et quelles en seront les suites. Considère que le temps accordé à ce sujet est trop court en raison de son importance.</p> <p>Juge insultant que le SPVM ait publié un communiqué hier, à la veille de cette assemblée, pour annoncer qu'il fera l'acquisition de plus de Taser pour en multiplier le potentiel d'utilisation. Voit un problème avec la présentation, qui lui semble avoir pour objectif de justifier l'utilisation d'armes intermédiaires. Croit qu'il y a plutôt lieu de remettre en cause l'utilisation des AIIP et des armes à feu. Demande au SPVM comment ils expliquent que le potentiel léthal des armes intermédiaires, notamment des AIIP, est occulté.</p> <p>Le représentant de l'ÉNPQ explique que le consensus concernant le positionnement des armes est provincial et que l'étendue de la recherche et les travaux sont bien documentés en précisant que tout emploi de la force comporte des risques.</p> <p>M. Norris explique qu'il s'agit d'une nouvelle formule de séances publiques, de type « reddition de comptes », qui vise à amorcer un dialogue public sur des sujets sensibles.</p>
M. Francis Grenier	<p>Demande quel est le nom du type de projectile lancé par le <i>Arwen</i>. Note que la mise en garde du manufacturier mentionne « pouvant causer la mort », ce qui est la même chose que pour le <i>RBBG</i>.</p> <p>M. Nault explique que le <i>RBBG</i> ciblait l'ensemble d'une foule en maintien et rétablissement de l'ordre pour faire disperser une foule nombreuse et violente, alors que le <i>Arwen</i> 40 mm lance un projectile unique ciblé sur un seul individu.</p>
Mme Virginie Lemire	<p>Cite le rapport du SPVM qui mentionne que « Les études sont insuffisantes et incomplètes », notamment quant aux conséquences médicales et potentiellement létales de ces armes. Ajoute que la plupart des études disponibles sont financées par les fabricants d'armes.</p> <p>ENPQ répond que les études sont incomplètes. Explique que tous les cas de personnes atteintes ne sont pas systématiquement documentés, mais doivent certainement pouvoir l'être dans le futur.</p>
M. Marcos Ancelovici	<p>Concernant les projectiles déformables, dit <i>BIP</i>, qui peuvent causer des blessures selon la cible, voire la mort. Questionne le fait que les études sont financées par les manufacturiers. Demande à la Commission de mettre sur pied un groupe de travail indépendant pour permettre de faire des recherches non biaisées afin d'obtenir toute l'information concernant ces armes et d'émettre un moratoire de ces armes en attendant. Le président prend note de cette demande.</p>
Mme Dominique Daigneault, CSN	<p>Fait valoir que la liberté de manifester est essentielle dans une société comme la nôtre. Questionne la subjectivité de la décision d'intervenir avec des AIIP, qui génère la peur de manifester chez les personnes. Prend part à plusieurs manifestations. Était présente en 2012 à Drummondville et à Montréal, en 2015. Demande que le SPVM renonce à l'usage des AIIP lors des manifestations parce que celles-ci génèrent un sentiment d'insécurité et une appréhension à prendre part à des manifestations, aussi pacifiques soient-elles.</p> <p>Le président prend note de cette demande.</p>
M. Alex Tyrrell	<p>Son parti appuie et défend la liberté d'expression et de manifester,</p>

<i>Parti vert du Québec</i>	<p>qui lui semble être menacée par la présence et le potentiel d'utilisation des armes intermédiaires. Demande ce que le SPVM ferait si une vie était menacée dans une manifestation, sans possibilité de recourir à un AIIP.</p> <p>M. Harvey en précise que le droit de manifester est reconnu par les chartes des droits et libertés et respecté par le SPVM et que plus de 300 manifestations ont eu lieu en 2017, alors que seulement 3 utilisations d'AIIP ont été effectuées. Le SVPM n'entend pas porter atteinte à la liberté de manifester en intervenant dans le cadre d'une manifestation pacifique. Aucun lien entre la disponibilité des AIIP et l'utilisation qui peut en être faite. Expose la complexité de la réalité sur le terrain.</p>
M. Jérémie Gauthier Caron <i>Manifester sans peur</i>	<p>Dépose le manifeste de l'organisme, signé par 78 organismes de la société civile, demandant ainsi le retrait des AIIP, des balles de plastique et des grenades assourdissantes. Demande comment on peut dire que l'on interdit les <i>RGGB</i>, alors qu'il en a vu le 15 mars dernier. Ajoute que les fusils à balles de plastique sont au budget et qu'il a vu des balles à peinture marquante à Montréal-Nord.</p> <p>M. Harvey dit qu'il n'y avait pas de <i>RBBG</i> sur le territoire le 15 mars.</p>
M. Gabriel Bazin <i>Ligue des noirs du Québec</i>	<p>Croit que la formation sur le profilage racial ne reflète pas la réalité. Fait état de deux cas d'hommes noirs, un policier et un avocat, qui possèdent des voitures luxueuses et qui sont systématiquement suivis et arrêtés. Demande à connaître les grands axes de la formation contre le profilage racial. Le président l'informe que le comité exécutif de la Ville a donné sa réponse aux recommandations de la CSP sur le profilage racial et s'engage à la lui faire parvenir.</p>

Puis, M. Norris invite les élus présents dans la salle qui le souhaitent à poser leurs questions.

Élus	Questions / Commentaires
M. Rotrand	<p>Remercie les collègues pour cette assemblée, mais est d'avis que le processus en cours n'est pas clair et que l'objectif de tripler le nombre de Taser est difficile à saisir. Ne croit pas que ces armes permettent de sauver des vies. Cite des études qui tendent à montrer que l'usage de ces armes fait plutôt en sorte de banaliser l'emploi de la force et de favoriser l'escalade rapide des situations et l'usage inapproprié des armes intermédiaires. Rappelle qu'en 2007, après la mort d'un homme atteint à plusieurs reprises avec un Taser à Montréal, il y a eu un moratoire de la Ville sur l'achat des Tasers par le SPVM, et ce, jusqu'à l'an dernier, où l'ancienne administration a levé le moratoire pour permettre l'achat de 44 unités. Relate le cas de M. Pierre Coriolan, mort dans le cadre de l'usage de différentes armes intermédiaires. Croit que le fait pour les policiers d'avoir facilement recours à des armes de niveau intermédiaire représente un risque. Fait état de données statistiques portant sur les nombreuses morts impliquant l'utilisation du Taser par les forces de l'ordre, 1050 aux États-Unis, dont 400 que les rapports de coroners ont directement attribuées au Taser. Mentionne les importants frais juridiques reliés aux poursuites. Informe la Commission que ce sont un peu plus de 30 morts impliquant l'utilisation du Taser qui ont été répertoriées au Canada au cours des dernières années. Ne croit pas que la solution réside dans l'emploi de la force. Souhaite qu'une consultation publique se tienne sur la question de l'utilisation des armes intermédiaires. Veut que la CSP, qui doit s'assurer que le travail policier s'effectue avec l'emploi d'un minimum de force, arrête le processus d'acquisition de Tasers supplémentaires par le SPVM.</p>

M. Harvey explique que le travail policier requiert de pouvoir avoir rapidement recours au Taser comme l'une des options disponibles.

5. Période de questions et commentaires des commissaires

M. Norris invite, à tour de rôle, les membres de la Commission à prendre la parole.

Commissaires	Questions / Commentaires
Me Jacques Mercier	<p>Demande si le profil psychologique des ressources embauchées pour faire partie de l'équipe d'intervention en contrôle de foules est évalué.</p> <p>M. Harvey explique que ce sont des policiers expérimentés, qui répondent aux exigences, qui travaillent en contrôle de foules. De plus, M. Gervais explique que ces policiers reçoivent une formation de base de 4 semaines par les moniteurs internes en plus d'un maintien des compétences de 12 jours et de journées de qualification supplémentaires pour l'utilisation des AIPP et davantage pour les commandants responsables des opérations.</p>
Mme Julie-Pascale Provost	<p>Remercie pour les explications. Demande ce qui amène le SPVM à croire que le Taser est le meilleur outil à utiliser.</p> <p>Le représentant du SPVM explique que le Taser présente un grand avantage parce qu'il peut être utilisé en mode « démonstration » sans nécessiter de projection, et ce, en raison de l'effet dissuasif de la simple démonstration de l'appareil, présentant ainsi un très grand potentiel de prévention.</p>
M. Luc Gagnon	<p>Demande si une enquête va systématiquement suivre chacune des utilisations de Taser.</p> <p>M. Harvey explique que chaque recours à l'emploi de la force requiert un rapport. Le spécialiste du Taser, M. Dorion, précise que le rapport est requis, que l'utilisation ait été effectuée en mode démonstration ou en mode contact. Impossible de cacher une utilisation puisque des données sont produites par l'appareil et vérifiées par les responsables.</p>
Mme Michèle Flannery	<p>Demande si les dangers du Taser sont enseignés.</p> <p>L'ÉNPNQ répond que tout est enseigné : dangers, conséquences, limites, contraintes, etc.</p>
Mme Josefina Blanco	<p>Est inquiète de l'accessibilité accrue du Taser, qui pourrait faire en sorte qu'il soit sur utilisé. Serait rassurée si elle pouvait obtenir plus d'information sur les autres formations préalables à l'emploi de la force en gestion de crise, notamment la communication.</p> <p>Le représentant de l'ÉNPNQ explique que la communication est l'élément de base de l'intervention. La formation vise deux compétences, pour une durée de 45 heures chacune, sur la désescalade, les stratégies de communication et la gestion du stress. L'étude de la possibilité d'utiliser un bouclier inversé est en cours. En formation policière, on enseigne la capacité à mettre en contexte.</p>
M. Abdelhaq Sari	<p>Remercie tout le monde. Questionne la pertinence de cette assemblée ainsi que l'annonce de l'acquisition de Tasers supplémentaires par le SPVM.</p> <p>Mme Nathalie Goulet explique que le contrat d'acquisition des Tasers supplémentaires n'est pas encore passé au comité exécutif. Ce sujet sera discuté avec le directeur intérimaire du SPVM prochainement. En ce qui concerne la pertinence de la tenue de cette assemblée publique, elle l'invite à en parler au sein de la CSP, dont il est vice-président.</p> <p>Demande si la formation suffisante, continue et récurrente et les</p>

	<p>dimensions des situations et de la perception entrent en ligne de compte en lien avec des erreurs policières. Demande si les fautes professionnelles sont sanctionnées, notamment en ce qui concerne les règles d'engagement.</p> <p>M. Harvey explique que le travail policier est effectué avec un grand professionnalisme et que les situations problématiques sont gérées. La formation de base et ses mises à jour annuelles sont obligatoires.</p>
M. Alex Norris	<p>Demande ce qui a motivé le retrait des grenades assourdissantes.</p> <p>M. Harvey explique qu'une utilisation des <i>RBBG</i> plus prononcée a été effectuée en 2012 dans le contexte particulier où beaucoup de ressources ont été blessées. Par la suite, la nécessité de l'utilisation ne s'est plus fait sentir au cours des 2 dernières années. Ont pris connaissance du jugement l'automne dernier et ont procédé à un retrait préventif de cette arme.</p> <p>M. Norris cite des données d'une étude publiée dans un journal médical cette année concernant les projectiles de type balle de plastique, qui avançaient qu'une personne atteinte sur 37 meurt à la suite de l'impact et qu'une personne sur six subie des blessures permanentes. Demande si les risques sont trop élevés.</p> <p>Le SPVM explique que l'étude analysée fait référence à une bille d'acier recouverte de caoutchouc utilisé en contexte militaire, en zone de guerre, ce qui fait que ce n'est pas comparable au projectile et à l'usage du SPVM</p>
Mme Nathalie Goulet	<p>En conclusion, elle remercie l'ÉNPQ et le SPVM pour cet exercice de transparence et de dialogue avec le public et les personnes représentant la société civile.</p> <p>Comprends que les risques sont là. Demande si on peut croire en un outil qui permettrait d'immobiliser un individu sans aucun potentiel de létalité, notamment le « <i>Gun net</i> », qu'elle a vu sur Internet.</p> <p>M. Harvey explique que le SPVM est ouvert et utilise les armes disponibles en amélioration continue. L'ÉNPQ a tenté d'obtenir un fusil à filet, mais n'a pu réussir à l'importer au pays jusqu'à présent. La vidéo disponible sur le web n'est pas convaincante parce que plutôt caricaturale.</p>

6. Levée de la séance

Le président remercie toutes les personnes présentes, qu'il invite à prendre part à la prochaine séance de la Commission de la sécurité publique au sujet de la diversité des effectifs du SSIM qui aura lieu le 17 avril prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, le président invite les commissaires à proposer la levée de la séance. M. Sari propose de lever la séance et Mme Provost appuie la proposition.

La séance est levée à 16 h 45.

ADOPTÉ LE : 26 JUIN 2018

Original signé

Alex Norris
Président

Original signé

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste